



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE



Echanges culturels

Familles d'ici
et enfants
d'ailleurs

Voyage au pays de l'asile

Visite
au centre
de Belfond

Retour des Tamouls

Un rapport
accablant

Femme réfugiée
Photo: Simone Opplinger

N° 80 - décembre 2000





VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse:

Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94

Comité de rédaction:

Claudette Bovel, Yves Brutsch, Francine Evéquoz, Françoise Jacquemetta, Danielle Ohenini-Girard, Christophe Tafelmacher, Marianne Waebel

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Vivier Fr. 20.- au
CCP 12-9584-1 ou
Banque Coop GE cpl.
401612.290090-6/8440
5 numéros par an

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215
3001 Berne
Tél. 031-312 40 38

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawal
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032/323 88 81

Office de consultation sur l'asile

41 rue de Moral
2501 Bienne
Tél. 032-323 20 12
Permanence: Mercredi 10h.-12h.

FRIBOURG

Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper
2 rue du Boizel
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02
Permanence: Du lundi au jeudi de 9h. à 12h.,
2 rue du Boizel à Fribourg

GENÈVE

Action Parrainage
c/o Maison des Associations
8 rue du Vieux-Billard
1205 Genève
Tél. 022-800 36 34
Permanence: Mardi 14h.-17h.
Vendredi 9h.-12h.

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110
1211 Genève 7
Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

Réseau ELISA

Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Aiuto ai rifugiati
casella postale 101
6833 Vacallo

Ufficio svizzero accoglienza profughi

19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

NEUCHÂTEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: Mardi 19h.-20h.
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
Case postale 2093
1 rue de Gravelone
1952 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

4 rue Eining
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51
Permanence: Lundi 18h.-20h.
Mercredi 18h.-20h.

Editorial

Contre les abus

Contre les abus»: c'est le maître mot de toutes les propositions en cours d'élaboration pour un

nouveau durcissement du droit d'asile, après avoir été le leitmotiv de la dernière révision et de son arrêté urgent. «Contre les abus du droit d'asile», c'est aussi le titre de la nouvelle initiative que l'Union démocratique du centre (UDC) a déposée le 13 novembre dernier. Pourquoi se gêner ? La formule a déjà fait la preuve de son efficacité.

Le problème, c'est que les abuseurs ne sont pas toujours ceux auxquels on pense. A force de vouloir traquer les abus, la loi sur l'asile a en effet été dotée d'instruments qui ouvrent aujourd'hui toute grande la porte aux abus... des autorités. C'est la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) elle-même qui vient de le démontrer en désavouant l'usage fait par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de la notion médicale «d'âge osseux».

«Pour déterminer l'âge réel d'une personne, on ne peut tirer de conclusions absolues de la radiographie des os de la main, l'âge osseux pouvant varier d'un individu à l'autre notamment en fonction de sa race ou de son sexe», résume aujourd'hui la CRA en tête d'une décision de principe appelée à faire jurisprudence après plus d'une année d'usage intensif de cette méthode par l'ODR contre les requérants mineurs. Fort bien. Mais n'était-ce pas

l'évidence dès le premier jour (cf. VE n° 76, février 99, p. 4) ?

Qui ne sait qu'en matière de développement physique il y a les grands et les petits, les gros et les maigres, les baraqués et les fluets ? Qui ne sait que la grande variété des cas individuels implique parfois des écarts importants par rapport à la moyenne, et que celui qui n'est pas dans la norme n'est pas pour autant un menteur ?

Et pourtant des dizaines de collaborateurs de l'ODR ont signé sans sourciller des centaines de décisions de renvoi immédiat au motif que l'âge allégué par le requérant ne coïncidait pas exactement avec l'âge osseux dont on le crédait. Un dérapage gravissime qui a été rendu possible par l'élargissement des critères de non entrée en matière voulu par l'arrêté urgent pour lutter «contre les abus». Et à cause d'une autre disposition abusive de la loi, qui limite à 24 heures le délai utile pour recourir dans ce genre de cas, la grande majorité n'a pu faire annuler ces décisions abusives.

Oui, il faut lutter contre les abus. En sachant qu'il est infiniment plus grave de renvoyer des réfugiés de bonne foi que de laisser passer un tricheur entre les mailles du filet. Telle qu'elle est, la législation sur l'asile autorise hélas d'innombrables abus qui mettent en danger la sécurité de ceux qui viennent nous demander asile.

Yves Brutsch

AVEUX OFFICIELS POUR LE 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU HCR

La Suisse est trop restrictive

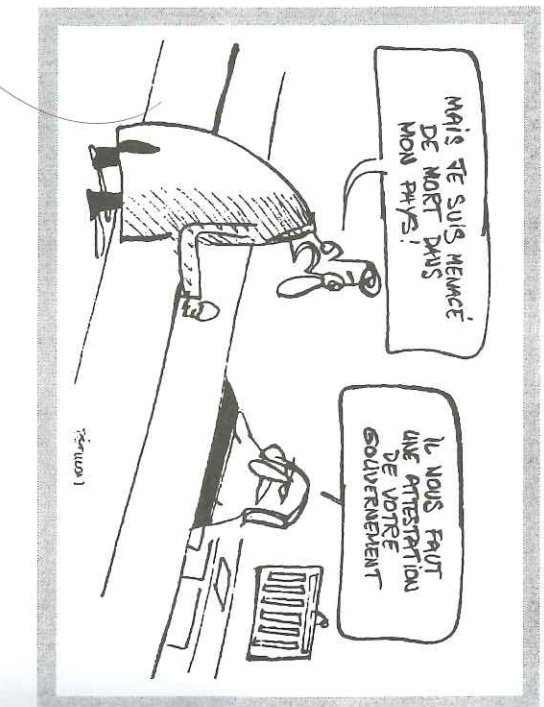
Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) s'apprête à célébrer son 50^{ème} anniversaire, le 14 décembre 2000, et c'est le moment que choisit la Suisse pour se demander s'il ne serait pas temps de commencer à respecter la Convention de Genève sur les réfugiés. La Suisse exige en effet toujours que la persécution soit imputable à l'Etat pour accorder l'asile, alors que la définition du réfugié tirée de la Convention de Genève n'y fait pas allusion. Or la ligne restrictive suivie par notre pays est de plus en plus minoritaire en Europe, et notre pays doit se soucier de son euro-compatibilité. Malgré le bla-bla officiel qui assure toujours que notre pays est particulièrement généreux, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) est ainsi accusé à reconnaître que notre pratique est au contraire une des plus restrictives.

et avenu officiel apparaît en toute clarté dans un rapport intitulé «Persécutions des tiers, pratique actuelle, étude

comparative et projections», élaboré par l'ODR en octobre 2000. L'introduction de ce document mérite d'être présentée telle quelle: «Depuis l'adoption de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Suisse, au même titre que la France, l'Allemagne et l'Italie, a suivi une interprétation restrictive de la notion de persécution. Ainsi, n'est re-

tenue comme déterminante pour la reconnaissance de la qualité de réfugié que la persécution émanant d'une autorité étatique, à l'exclusion de celle provenant de tiers. Force est pourtant de constater que depuis la multiplication de conflits internes et l'apparition de foyers de terrorisme en de nombreux points du globe, les persécutions de tiers n'ont cessé de prendre de l'ampleur ces cinquante dernières années.

Dans ce contexte, la question du bien-fondé de la pratique suisse en matière de persécutions non-étatiques se pose avec acuité, ce d'autant plus que suite au processus entamé à Tampere et à l'adoption du traité d'Amsterdam, une uniformisation de la politique des pays de l'Union européenne est en cours.



Elle pourrait amener la France et l'Italie à modifier leur pratique prochainement. Pour la Suisse, le jubilé du HCR et de la Convention pourrait être l'occasion de prendre en compte l'évolution constatée en ce domaine et d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans sa séance du 10 avril 2000, l'ODR a décidé d'examiner cette question, puisque le risque est grand de se retrouver isolé dans une Europe qui reconnaît la pertinence des persécutions non-étatiques».

Evolution pertinente

Est-ce parce qu'il n'est pas destiné au public que ce texte est aussi direct? Voilà en tout cas qui nous change de la langue de bois habituelle. En fait de «tradition humanitaire», notre seul souci est de ne pas être trop ouvertement les derniers de la classe. Reste que cette évolution ne serait pas négligeable pour les intéressés.

Ces dernières années, nombre de Somaliens se sont vu répondre qu'ils ne pouvaient obtenir l'asile faute d'autorité étatique, nombre d'Algériens menacés par les groupes islamiques armés ont appris à leurs dépens qu'il aurait été préférable d'être persécuté par le régime. On a même vu des cas de femmes bosniaques violées «trop tôt» par des milices qui n'avaient pas encore de

pouvoir étatique sur un territoire défini...

Avantage pour les femmes aussi.

Avec l'abandon de l'exigence d'une persécution étatique, certaines persécutions subies par les femmes pourraient également être prises plus facilement en considération. Cette évolution est cependant d'être acquise. Passant en revue les persécutions par des tiers qui s'observent dans de nombreux pays, le rap-

Appel aux lecteurs internautes!

Vivre Ensemble va ouvrir dans le courant 2001 un site internet. Si le projet est déjà bien avancé (des pages sont prêtes sous une adresse confidentielle), nous recherchons des personnes pouvant nous donner des conseils avant l'ouverture officielle du site. Que vous possédiez des connaissances en informatique ou que vous soyez des utilisateurs d'internet, votre avis nous intéresse. Si vous êtes prêts à nous conseiller dans la construction et le perfectionnement de notre site, contactez Yves Brutsch au 022/807'07'26, votre aide nous sera précieuse.

port de l'ODR en déduit un potentiel de demandes supplémentaires qui se chiffrent par dizaines, voire par centaines de milliers de demandes d'asile. Une évaluation parfaitement fantaisiste qui montre surtout que l'ODR est prêt à tout pour freiner cette évolution et pour la contrôler strictement.

Yves Brutsch

Familles d'ici et enfants d'ailleurs

C'est à Zurich, en 1993-1994, qu'une première initiative est prise par la Croix-Rouge pour organiser des rencontres régulières entre familles suisses et enfants ou adolescents étrangers, dont des réfugiés. Le but est de favoriser l'intégration de ces jeunes, mais aussi d'inciter enfants et adultes à partager dans le quotidien les différences culturelles, à s'enrichir d'autres valeurs, à atténuer les peurs et les incompréhensions mutuelles. Dès lors, plusieurs projets semblables se développent en Suisse allemande. L'idée est également reprise à Bienne, toujours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, avec l'expérience «*Au milieu de vous*». En Suisse romande, dans le canton de Vaud, un groupe associatif soutient le projet «*Viens chez moi*». Nous avons rencontré les animatrices de ces deux projets. Voici une brève présentation de leurs expériences et quelques points de comparaison.

A Bienne, le projet «*Au milieu de vous*» a été mis sur pied en avril 1999. Créé par la Croix-Rouge, il est également soutenu par l'Office scolaire de Bienne. À partir de juillet 2000, ce projet est mis sous la direction de l'Association cantonale de Berne de la Croix-Rouge suisse. La formule est simple: une famille suisse invite à manger un enfant ou adolescent d'origine étrangère une fois par semaine, et la famille de l'enfant migrant invite également l'enfant suisse. L'échange peut aussi être fait dans un seul sens.

Une des difficultés à gérer un tel projet sur la place de Bienne est qu'il doit se faire dans les deux langues. Cela signifie qu'il faut coordonner des groupes francophones (suisse et étrangers) et des

groupes allemandophones (suisse et étrangers). Ainsi, il a fallu confier la tâche de coordinatrice à deux personnes différentes, Bea Feller pour la partie allemande et Fatima Simon pour la partie romande. Pour l'instant ce sont dix-sept familles romandes et dix allemandes qui participent au projet qui existe depuis maintenant une année à Bienne.

Vivre le quotidien

Le but principal est de «*faciliter l'intégration d'enfants et d'adolescents de langue étrangère dans leur quartier, à l'école, dans la ville, dans un environnement inconnu, d'améliorer leurs connaissances de français et d'accroître par la suite leurs perspectives scolaires et professionnelles*». La rencontre en elle-même constitue aussi un but: «*afin d'éveiller et d'approfondir la compréhension réciproque des Suisses et des étrangers*». Le souhait est que l'enfant puisse rester au moins six mois dans la famille d'accueil pour pouvoir mieux partager dans le quotidien ses différences, mais aussi ses ressemblances. Il est cependant toujours possible d'arrêter le projet si l'une des parties ne se sent plus à l'aise.

Un enrichissement réciproque

Les familles qui ont participé à ce projet affirment que c'est un enrichissement. Nombre d'entre elles poursuivent l'expérience encore cette année. L'idée est d'augmenter les rencontres, non seule-

ment entre enfants mais entre adultes. Dans le courant du mois d'août, un aperitif a été offert à toutes les familles participant au projet, cela pour faire plus ample connaissance. L'année prochaine, il est prévu de faire une grande rencontre avec les familles et leurs enfants, pour aller à l'encontre de certains préjugés et acquérir une meilleure connaissance de l'autre.

Les deux coordinatrices sont en contact régulier avec les familles. Elles peuvent faire un suivi par téléphone ou par des entretiens, répondre à des questions qui se posent, notamment par rapport aux différences culturelles. Elles présentent aussi régulièrement le projet aux écoles afin de le faire connaître et d'assurer une continuité, indépendamment des participants qui grandissent. Elles participent notamment aux séances de maîtres, réunions de parents, ainsi qu'à des stands pendant des fêtes.

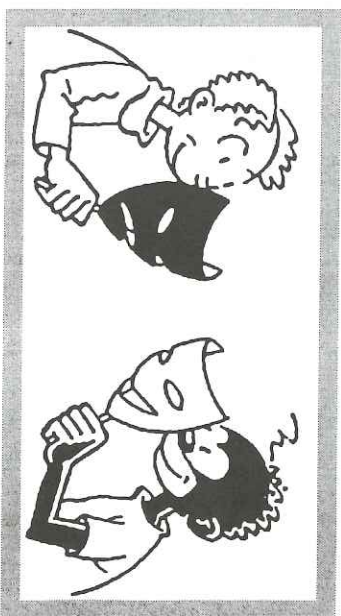
Une expérience récente

Dans le canton de Vaud, l'expérience «*Viens chez moi*», pour l'instant, est limitée à Lausanne et à la région lausannoise. En 1998-99 s'est constitué un groupe de pilotage, regroupant des organismes d'aide aux réfugiés, l'Eglise Réformée du canton de Vaud, la Direction des Ecoles de Lausanne et la Chambre consultative des Etrangers de la Ville de Lausanne. Une association est créée et l'EPER accepte d'en être le siège. Un poste à 30% est financé pour assurer un travail de coordination. C'est Mme Em-

manuelle Robert qui assume cette fonction. Elle s'occupe à la fois du travail de publicité (faire connaître le projet, trouver des familles d'accueil), mais aussi d'un travail d'encadrement: prendre le temps de suivre ces familles, de leur apporter les informations nécessaires et de favoriser un terrain de bonne entente.

Partager un moment de vie

L'expérience est prévue en priorité pour des jeunes réfugiés. Mais peuvent aussi en bénéficier d'autres migrants, de dif-



férents statuts. Le but est d'offrir à ces jeunes des moments et des lieux d'intégration, susceptibles d'enrichir leur vécu. Mais c'est chercher aussi, à travers ces contacts entre enfants, à sensibiliser les adultes aux réalités de différentes cultures qui se côtoient, d'amener les parents à se rencontrer et à développer des échanges entre les communautés. Comme à Bienne, l'idée de base est d'inciter l'enfant ou l'adolescent dans le vécu quotidien d'une famille. Il n'est pas demandé aux familles de prévoir quelque chose de spécial. L'important est

de partager un moment de vie: un repas, une promenade, une activité sportive, des jeux. Les enfants peuvent aussi faire des devoirs ensemble.

Construire une relation

S'il existe une grande liberté quant au choix des activités, la façon de les gérer, le temps à y consacrer, la possibilité d'inviter un ou plusieurs enfants, deux principes de base doivent cependant être respectés: d'une part, il est demandé aux familles de s'engager au minimum pour six mois et de prévoir un accueil une fois par semaine. Dès le départ, le projet vaudrait à vouloir mettre l'accent sur un travail dans la durée et sur la construction d'une relation. D'autre part, les familles ne peuvent choisir la nationalité, la religion ou l'ethnie de l'enfant. L'attribution se fait par la coordinatrice du projet, qui harmonise les rencontres en fonction du quartier, de l'âge et du sexe.

Rencontres entre les familles

Les rencontres avec les parents sont utiles à la fois pour informer les familles quant aux buts de cette action, et aussi pour créer des échanges entre les communautés. Lors de la première rencontre, il est toujours prévu que les parents et les jeunes des deux familles se voient. La coordinatrice est présente, demeure attentive aux divers besoins ou questions. C'est un fait qu'après ces premiers mois d'expériences, ces rencontres s'avèrent très appréciées. Tant les Suisses que les étrangers insistent pour qu'elles se répètent et même qu'elles s'intensifient. Autre signe de leur importance: au cours

des derniers mois, quelques parents ou familles ont même pris l'initiative de s'inviter les uns chez les autres, de façon très spontanée et informelle, en dehors de l'action elle-même.

Après une première expérience pilote avec quatre familles, le projet s'est vraiment concrétisé à partir du printemps 2000. Dix familles s'étaient engagées. Actuellement, il est possible de redémarrer avec une vingtaine de familles. Le but souhaité de l'association est d'arriver à créer un réseau de cinquante familles.

Pour mieux se comprendre

Tout comme à Biemme, les contacts avec les écoles sont très importants pour faire connaître le projet, notamment par l'intermédiaire des enseignants de classes d'accueil, des infirmières scolaires, des réunions de parents, des fêtes de quartier, de contact avec les communautés étrangères et des associations de quatriers. Un autre but est de développer les moyens d'encadrement des familles. Il y a en particulier une demande des parents d'être davantage informés sur les coutumes des différentes cultures, d'être aidés à mieux comprendre les différences. Comme dit précédemment, il y aura un travail d'intensification des rencontres pour et entre parents.

Francine Evequoz
Danielle Othenin-Girard

Si vous êtes intéressés à participer à ces projets ou à en créer de similaires dans d'autres cantons, vous pouvez vous adresser pour Biemme à Bea Feller ou Faïma Simon, EPER, tél. 032/329 32 82, et pour Vaud à Emmanuelle Robert, EPER, tél. 021/312 69 77.

«VOUS FAITES PREUVE D'UNE ÉVIDENTE MAUVAISE FOI»

Une lettre du porte-parole de l'ODR

«C'est avec une grande attention que le service de presse de l'ODR a parcouru le dernier numéro de *Vivre Ensemble* (n° 19, septembre 2000)», nous écrit le porte-parole de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), M. Dominique Bolliat, en introduction d'une longue lettre de quatre pages qui multiplie les remarques critiques à notre endroit. Des critiques assez étonnantes, au point que nous avons longuement hésité à faire part de cette lettre. La reproduire entièrement avec tous les commentaires qu'elle implique nécessiterait quasiment donc un numéro spécial. Nous nous contentons donc de livrer ici à nos lecteurs un échantillon de cette prose, en reprenant *in extenso* la première et la dernière des critiques que nous adresse l'ODR. (red.)

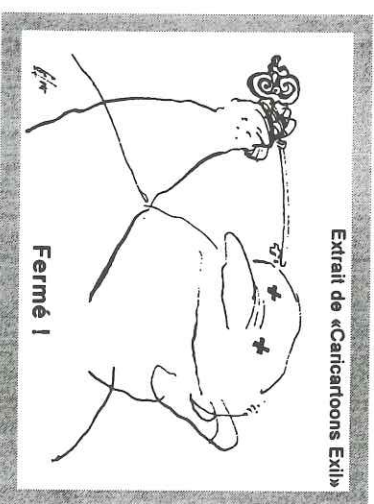
À près nous avoir assuré qu'il trouve «personnellement abominable en tout point de vue» le texte de l'initiative «Pour une réglementation de l'immigration», M. Bolliat nous assure qu'il n'est pas question pour l'administration de se laisser influencer par ce genre de propositions. Citation:

«Comme vous l'écrivez dans votre éditorial (page 3), le texte de l'initiative dite des 18% prévoit effectivement la détention administrative pour ceux qui doivent être renvoyés et qui ne collaborent pas "à la production de (leurs) documents d'identité". Vous en concluez toutefois hâtivement que "l'extrême-droite semble déjà avoir gagné la partie puisque, sans même que le peuple ne se soit prononcé sur son initiative, elle influence déjà les

orientations de la politique officielle". Ab bon ? A ma connaissance, il n'est pas question, dans les projets de loi sur l'asile, d'envisager de telles extrémités, totalement hors de proportion et qui, soit dit en passant, coûteraient des sommes colossales.»

Confusion surprenante

Première surprise, le porte-parole de l'ODR se lance dans la critique en multipliant les confusions. Ce n'est en effet pas au texte de l'initiative des 18% que notre éditorial fait allusion à propos de l'idée de mettre en détention ceux qui ne collaborent pas à la production de leurs documents d'identité, mais bien au projet de loi sur les étrangers [cf. l'art. 71 du projet de loi du Département



fédéral de justice et police (DEJP), destiné à remplacer l'actuel art. 13b de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Il n'est pas non plus

question dans notre éditorial d'une modification sur ce point de la loi sur l'asile, puisque les mesures de contraintes figurent dans la loi sur les étrangers (même si les déboutés du droit d'asile sont les premiers visés).

Sur le fond, il n'est pas moins étrange de voir le porte-parole de l'ODR qualifier « d'extrémité totalement hors de proportion » l'idée de sanctionner par la détention la non collaboration à la production de documents d'identité, en nous assurant qu'elle ne saurait faire partie d'un projet officiel, alors qu'elle figure en toute lettre dans la procédure de consultation ouverte par le DJRP le 5 juillet 2000. Est-il possible que le chargé d'information de l'ODR soit aussi mal informé ? Cherche-t-il délibérément à brouiller les pistes tant la politique officielle est injustifiable ? S'agit-il d'un lapsus révélateur du décalage entre le discours humaniste de l'ODR et sa pratique répressive ? Mystère.

Quand l'ODR devance l'UDC

Reste que le porte-parole de l'ODR, en ne parvenant plus à distinguer ce qui appartient aux initiants ou à l'administration, nous apporte une éclatante confirmation de notre thèse: la confusion est aujourd'hui totale entre les propositions de la droite xénophobe et nationaliste et celles des autorités fédérales. Après avoir réalisé servilement, avant même la votation, les objectifs de l'initiative des 18% touchant à l'asile (détention en vue du refoulement et baisse des prestations), l'ODR a annoncé le 8 septembre dernier, plusieurs projets (assistance réduite pour les déboutés non

collaborants, restrictions dans le domaine des soins médicaux) qui figurent en toutes lettres dans la dernière initiative de l'UDC « contre les abus dans le droit d'asile »...

Passons sur les deux pages de critiques concernant notre dossier relatif aux renvois en Kosovo. A en croire M. Boillat, il n'y a jamais eu de descente de police par surprise au petit matin. Il n'y a donc rien à signaler sur ce plan...

Des informations erronées

A la fin de sa lettre, le porte-parole de l'ODR s'en prend à l'article paru en page 14, où nous dénoncions, une fois de plus, la façon dont des centaines de mineurs ont fait l'objet de décisions de renvoi immédiat sur la base d'exams d'âge osseux sensés prouver qu'ils mentaient sur leur âge réel, alors que la médecine et la statistique admettent des écarts de plusieurs années. La Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) nous a donné raison depuis lors (voir p. 3). Sur l'impossibilité de se défendre valablement dans les 24 heures prévues par loi pour tous les cas de non entrée en matière, M. Boillat se livrait pourtant à ce morceau de bravoure :

« Quoi qu'il en soit, vous faites preuve d'une évidente mauvaise foi lorsque vous affirmez que les requérants ne parlant souvent rien au jargon juridique n'ont pas le temps de faire recours. Vous savez très bien que les requérants sont aidés par des traducteurs et qu'ils reçoivent toutes les informations nécessaires dans leur propre langue. Mais surtout, en ce qui concerne

les mineurs non accompagnés, vous ne sauriez ignorer qu'ils peuvent compter sur le soutien d'une personne de confiance désignée, tierce personne qui veille à leurs intérêts et connaît parfaitement les démarches à suivre »

Faut-il le dire, aucun requérant visé par une décision de non entrée en matière ne s'est jamais vu proposer l'aide d'un traducteur pour rédiger son recours. Quand à la nomination d'une personne de confiance, elle n'a bien sûr pas lieu lorsque l'ODR affirme arbitrairement que le mineur est majeur, et elle n'intervient de toute façon qu'après l'attribution à un canton, trop tard pour agir dans les 24 heures.

Le règne de la désinformation

Le fait qu'un grand office fédéral, qui tient entre ses mains le destin de plusieurs milliers de personnes se permette de jouer ainsi avec les faits n'est

pas une nouveauté. Le Comité genevois

« Asile-CH » l'avait bien mis en évidence, ce printemps, dans sa brochure « L'asile en Suisse - info ou intox ? » (VE n° 78, juin 00, p. 9). Quelques mois plus tôt, Vivre Ensemble avait déjà souligné la manipulation des statistiques des demandés d'asile entre les différents pays européens, par laquelle M. Gerber lui-même s'employait à grossir la part de la Suisse [retenant pour notre pays le chiffre des personnes, réfugiés de la violence inclus, là où d'autres pays ne comptent que les dossiers et excluent les réfugiés admis collectivement (voir VE n° 75, décembre 98, p. 3)]. Il faut le reconnaître, ce genre de manœuvre est hélas payante, car les médias vérifient rarement les données officielles et ils n'aiment guère rectifier après coup. La désinformation à encore de beaux jours devant elle.

Vivre Ensemble

En bref

Beau procédé !

VALAIS

En Valais, il ne fait pas bon accompagner les plus démunis, encore moins les requérants d'asile. Une lettre de lecteur de Soeur Marie-Rose Genoud (dont nous avons publié quelques articles, voir VE n° 77, avril 00, p. 7) sur l'engagement de l'église catholique, parue dans « Le Courrier » du

26 juin 2000, n'a pas plu à certaines autorités religieuses. Le même soir, on lui faxe un message l'informant qu'elle est privée de parole à une journée de réflexion sur « l'accueil de l'étranger », qui devait avoir lieu le 9 septembre à Sierre, et que son témoignage sur les requérants d'asile est donc supprimé.

Comme si cela ne suffisait pas, Soeur Marie-Rose a été mise en demeure de décider entre: une lettre d'excuses pour

l'article incriminé, avec promesse de ne plus jamais s'opposer dans les médias à une autorité civile ou religieuse; ou l'exclusion du comité de la diaconie.

Pour Soeur Marie-Rose le choix était évident, dicté par la liberté évangélique et l'engagement auprès des plus démunis. Depuis le 3 août dernier, elle est exclue du comité de la diaconie, mouvement diocésain directement rattaché à l'évêché de Sion. Beau procédé !

Françoise Jacquemetta



Rapport d'enquête

EMELTES À EL EJIDO

Souvenez-vous: les 5, 6 et 7 février 2000, un véritable pogrom a éclaté à El Ejido, en Andalousie, à l'encontre des ouvriers immigrés marocains. Depuis lors, nos amis du Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrés (CEDRI) et du Forum civique européen (FCE) ont organisé une délé-gation d'enquête. Après s'être rendue sur place, celle-ci nous livre un passionnant rapport sur ces événements qui montrent bien comment la politique de fermeture des frontières européennes et l'obligation d'obtenir un visa pour les non européens font exploser le marché juteux de l'immigration clandestine. Mais il ne suffit pas de dénoncer cette réalité comme si elle ne nous regardait

pas. Car c'est aussi à ce prix que nous mangeons des poivrons en hiver. C'est pourquoi diverses actions sont proposées dans le prolongement de ce rapport, parmi lesquelles des lettres à la Coop et à la Migros pour exiger des conditions de production respectant la dignité humaine et les droits de la personne. (Brochure «*El Ejido - Terre de non droits*», FCE-CEDRI, case postale, 4004 Bâle, 120 p., fr. 15.-).

Yeh

CERA DE VALLORBE

Le démarrage

Le 15 novembre dernier, le nouveau Centre d'enregistrement pour requérants d'asile de Vallorbe (CERA) d'une capacité de 280 places est entré en fonction. C'est ainsi

ACTION DE SOLIDARITE DES FEMMES KOSOVARES

Suite à l'incompréhension des autorités suisses par rapport au retour particulièrement problématique des femmes kosovares sans conjoint, incompréhension se caractérisant par le rejet des dossiers de défense juridique individuelle, un appel a été lancé le 14 août 2000 afin de mettre en place une action collective pour revendiquer un statut stable pour ces femmes.

Cette première rencontre entre les femmes kosovares et les membres du comité de soutien (SAJE), s'est déroulée le 21 septembre. C'est avec surprise que chacune de ces femmes kosovares a découvert qu'elle n'était de loin pas la seule, à être confrontée à l'impossibilité d'insertion en cas de retour dans la structure ultra patriarcale de la société kosovare. En effet, elles ne se connaissaient pas avant cette séance.

Afin de répondre, notamment, au besoin des femmes kosovares de se rencontrer et de parler des problèmes découlant de leur situation, des Assemblées générales mensuelles ont été mises sur pied.

La première AG s'est déroulée le 25 octobre. Le lancement de cette pétition a été l'un des premiers thèmes abordés.

que, dans une petite ville de 3'000 habitants, seront appelés à vivre pour quelques jours, en fait parfois plus d'un mois, les personnes venues chercher protection en Suisse.

En comparaison avec le nombre d'habitants de la région genevoise, on imagine sans peine les difficultés rencontrées pour trouver suffisamment de personnes motivées pour accueillir ces derniers. Pourtant, le pari a été relevé, et plusieurs associations se sont constituées dans ce but. Ainsi, deux aumôniers ont été nommés, qui disposeront d'un bureau dans le CERA où ils pourront apporter un soutien, du réconfort et toutes les informations utiles aux requérants d'asile. Ils seront secondés dans leur travail par l'ARAYOH (Association auprès des requérants d'asile de Vallorbe, oecuménique et humanitaire) forte d'une quinzaine de bénévoles prêts à accueillir et informer les requérants d'asile sur leurs droits dans un petit appartement. La nouvelle association ELISA-Vallorbe, forte de sept mandataires bénévoles formés à suivre les auditions dans le CERA, y tiendra ses permanences. Tout comme la juriste à mi-temps du SAJE (Service juridique d'aide aux exilés), qui assurera les recours concernant les décisions de non-entrées en matière avec l'aide de mandataires bénévoles.

La prise en charge (accueil, information, défense juridique,...) des requérants d'asile doit maintenant être rodée à la pratique quotidienne, et aux contingences procédurales, administratives et matérielles. Une période d'adaptation

sera certainement nécessaire pour que chacun trouve ses marques. Mais le jeu en vaut la chandelle, car pour certains requérants d'asile c'est au CERA que se joue leur destin, lorsqu'une décision de non-entrée en matière est prise et qu'ils risquent d'être refoulés s'ils ne parviennent pas à introduire un recours dans les 24 heures. Tout comme pour ceux dont la procédure d'asile se déroulera dans son intégralité au CERA. Là, l'engagement de tous, bénévoles et professionnels, sera essentiel.

I. Furrer

RENVOIS EN KOSOVE

Tant pis pour les malades

Le renvoi en Kosove de malades psychiques, traumatisés par la guerre, restera sans doute l'un des aspects les plus écoeuvrants de la politique de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Celui-ci a certes fini par concéder quelques admissions provisoires ou à reporter certains délais à ceux qui sont parvenus à se défendre, mais il n'en reste pas moins que nombre de décisions montrent une volonté de renvoyer même les malades, quitte à manipuler les faits.

Saisi du cas d'une femme nécessitant un suivi psychiatrique, l'ODR affirme dans une décision du 3 octobre 2000 que «de nombreux centres demeurent disponibles pour des consultations» et énumère sept organismes pour preuve

En outre, durant cette AG, le nom de l'association a été choisi. Afin que cette nomination soit évocatrice, et n'exclue pas les femmes non-albanaises de l'association, le nom «Femmes kosovares isolées» a été choisi à l'unanimité. L'association s'adresse uniquement aux femmes kosovares établies dans le canton de Vaud.

La prochaine AG aura lieu à la fin du mois de novembre et aura notamment pour thème l'organisation de la remise de cette pétition aux autorités, laquelle aura lieu à la place du Château à Lausanne.

Au vu de la situation particulièrement dramatique de ces femmes menacées de renvoi forcé en Kosove, il est indispensable que des associations similaires se créent dans les autres cantons.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement. C'est avec joie que nous accueillerons des nouveaux membres !

Voici nos coordonnées:

«Association des femmes kosovares isolées»
p.a SOS-ASILE

case postale 3928
1002 Lausanne

tél : 021/ 351 25 51

de son affirmation, dont Terre des Hommes - Italie et la Croix-Rouge. Cherchant à en savoir plus, le Centre social protestant (CSP) de Genève ap-

Renvoi des Kosovars: la Suisse persiste

Le 12 octobre, la MINUK a demandé aux pays accueillant des réfugiés kosovars de suspendre les renvois de ces derniers jusqu'en mars 2001. Le manque de logement adéquat et la surcharge des abris provisoires mis en avant par la MINUK et les organismes internationaux sur place, n'ont semblé-t-il pas emu l'ODR, ni même le fait que la Suisse ait renvoyé ces derniers mois, un plus grand nombre de réfugiés kosovars qu'elle ne le prévoyait initialement. Pour preuve, l'ODR a même augmenté son quota de renvois pour le mois de novembre à neuf cents personnes, et ce malgré les appels répétés dans la presse le mois dernier de Bernard Kouchner, administrateur de l'ONU en Kosovo, demandant de stopper les renvois à partir du 1^{er} novembre.

prend alors que Terre des Hommes Italie «ne s'occupe pas d'adultes et que son projet se termine le 30 octobre 2000», alors que le Coordinateur de la Croix-Rouge à Pristina dresse un tableau consternant de la situation:

«Les possibilités de traitement sont vraiment minimes. Les seize neuropsychiatres en activité reçoivent des centaines de patients chaque semaine. Le département de psychiatrie de l'hôpital de Pristina est débordé. Les quelques psychologues sont également surchargés. Il y a ici des milliers de personnes qui attendent pour un traitement intensif (...) Nous ne pouvons recommander le retour de patients ayant besoin de traitement psychiatrique».

Dans une autre décision négative, du 7 septembre 2000, l'ODR affirmait déjà: «il existe à Gjakove (...) un Centre thérapeutique dirigé par Medica mondiale pour les femmes».

Renseignements pris, il s'avère que Medica ne traite que les problèmes obstétriques et gynécologiques, ayant interrompu depuis plusieurs mois son programme psychologique, faute de possibilités d'agir valablement dans ce domaine.

Yeb

REQUÉRANTS D'ASILE

Retour aux bas de laine

Pas simple pour des demandeurs d'asile, même s'ils ont réussi à trouver un travail, d'ouvrir des comptes pour déposer leur argent. La Banque Migros refuse d'ouvrir des comptes courants à des requérants. Le Crédit Suisse, lui, refuse de leur ouvrir des comptes d'épargne. A l'UBS, la décision est laissée au libre choix des directeurs de succursales. La Poste, quant à elle, exige un dépôt d'un montant de mille francs. («Tangram» n°9, septembre 2000)

H

UNE VISITE AU CENTRE DE REQUÉRANTS D'ASILE DE BELFOND

Voyage au pays de l'asile

En activité pendant quelques mois au sein de l'Aumônerie genevoise auprès des réfugiés (AGORA), les auteurs de ce texte ont eu envie d'accompagner des requérants d'asile qui quittaient le centre d'enregistrement (CERA) de la Praille pour leur canton d'attribution, afin de mieux connaître leurs conditions de vie. Voici le compte rendu de leur visite à Goumois, au centre de Belfond, dans le canton du Jura. (réd.)

Le 18 novembre 1999, nous accompagnons en voiture deux requérants attribués au canton du Jura, avec hébergement au centre de Belfond. Normalement, les requérants sont conduits en minibus du CERA à la gare de l'aéroport. Ils ont en leur possession un billet Genève-Belfond et une convocation en français mentionnant qu'ils doivent être au centre de Belfond avant 16 heures. Ils n'ont avec eux ni pique-nique, ni argent de poche.

Aucune indication

L'arrêt du car postal «Belfond» se situe à côté d'une ferme isolée en rase campagne, à environ six kilomètres de Saignelégier et trois kilomètres de Goumois. Depuis cet arrêt, il faut marcher sur un petit chemin, en pente raide et en partie à travers la forêt durant cinq à dix minutes. Nulle part nous n'avons vu de panneau indiquant la direction à suivre.

Nous arrivons dans un complexe de trois fermes au fond d'une combe en lisière de forêt. Aucune indication ne permet de comprendre qu'il s'agit véritablement du centre que nous recherchons. Au

moment où nous commençons à penser nous être trompés d'endroit, un homme sort d'une ferme et nous enjoint de contourner le bâtiment pour y entrer par la porte de derrière. Nous retrouvons cet homme à l'intérieur. Il s'agit de l'un des assistants qui parle avec une certaine brusquerie, mais devient rapidement très aimable lorsque nous lui apprenons que nous faisons partie de l'AGORA. Puis s'intéressant au requérant kurde, il nous demande pour connaître sa nationalité «*Et ça, ça vient d'où ?*». Il nous laisse ensuite pour monter leur chambre aux nouveaux venus.

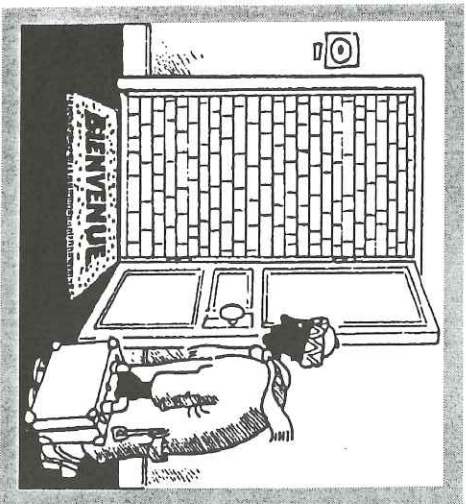
Isolement et inactivité

Les requérants présents nous expliquent leurs conditions de vie. Ils reçoivent fr. 90,- d'argent de poche mensuel, plus fr. 50,- pour les vêtements et fr. 20,- par week-end, où ils ne sont pas nourris sur place, ainsi qu'un training et des baskets. Les chambres comptent quatre lits, les douches et la nourriture ne posent pas de problème. Les loisirs et occupations consistent en: corvée de ménage, un jeu de baby-foot à la cave et un téléviseur. S'ils veulent se rendre à Saignelégier, il leur en coûte fr. 7.20 aller-retour en car. Le dernier car part de Saignelégier à 19h00 après environ trois départs quotidiens.

Des mesures coercitives

L'isolement du centre situé dans les Franches-Montagnes, et le froid extérieur, sont très difficiles à vivre pour les requé-

rants. Certains préfèrent prendre la fuite. Pour parer à ce phénomène, deux mesures ont été prises: premièrement, chaque requérant doit signer quotidiennement un registre de présence, faute de quoi il lui est retenu fr. 10.- de sa mensualité par signature manquante. Deuxièmement, les permis «N» sont gardés sous clé dans le bureau du directeur. On remet aux requérants des cartes de visites au nom de l'AMADA (Association jurassienne pour l'accueil des requé-



rants d'asile), mentionnant l'adresse du centre et son numéro de téléphone. Lors des contrôles de police, ces cartes de visites ne sont pas prises au sérieux: un Albanais, en visite chez sa soeur a passé une nuit au poste de police jusqu'à éclaircissement de sa situation, n'ayant eu que cette carte à présenter. L'homme célibataire est le profil type du requérant du centre de Belfond. Tous jours d'après les requérants, le personnel de l'assistance ne pose pas de pro-

blème particulier. Un des assistants, un chômeur en fin de droit, semble à bout de patience et n'hésite pas à verbaliser son ras-le-bol: «*je ne peux plus les supporter. On ne peut pas leur faire confiance. On leur donne le petit doigt, ils prennent le bras.*».

Un malaise tangible

Après avoir parlé aux pensionnaires, nous demandons à parler au directeur. Il semble surtout inquiet de connaître le but de notre visite, c'est-à-dire accompagner les requérants ou visiter le centre, et répète à plusieurs reprises que nous aurions dû prendre rendez-vous, qu'on ne peut venir à l'improviste comme nous le faisons. Il reste poli et fait de son mieux pour paraître aimable, haussant le ton lorsque nous lui demandons la justification et la légitimité de la confiscation des papiers d'identité. Il nous répond qu'il ne s'agit pas d'une confiscation, qu'il sait ce qu'il a à faire, qu'il agit en accord avec les autorités locales, et que tout cela ne nous regarde pas. Notre présence a généré un malaise tangible parmi l'équipe. Nous prenons congé.

Et un contrôle de police!

Lorsque nous arrivons à l'entrée de Saignelégier, un contrôle de police nous attend. Contrôle d'identité et question au sujet de notre présence dans ces lieux. Nous répondons que nous avons accompagné deux requérants d'asile au centre de Belfond et l'un des policiers nous informe qu'ils ont été appelés par quelqu'un du centre «*parce que des personnes tournaient par là-bas.*».

Guillaume Henchoz - Marc Bindschiedler

TAMOULS DÉBOUTÉS PAR LA SUISSE

Des belles paroles à la réalité

Le 25 mai 2000, la Suisse et le Sri Lanka ont prorogé pour deux ans l'accord signé en 1994, qui régleme le retour au Sri Lanka des réfugiés tamouls déboutés. Si de 1994 à 1999, 1'067 personnes sont retournées au Sri Lanka, pour l'Office fédéral des réfugiés (ODR), cela n'est pas assez. Indépendamment de la situation difficile sur place pour la minorité tamoule; et de la demande de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) du 26 juillet dernier de suspendre les renvois et d'octroyer une admission provisoire aux requérants tamouls provenant du Nord et de l'Est du pays, l'ODR vient de mettre sur pied un programme d'aide au retour (volontaire ou non) pour les Tamouls. Ce dernier, reprenant des éléments de l'accord de 1994 (aide de l'Ambassade de suisse à Colombo, hébergement dans un foyer Croix-Rouge, etc.) semble assurer une aide adéquate sur place pour les rapatriés. Pourtant, comme le montre le rapport d'expertise demandé à Martin Stürzinger par l'OSAR, daté de juin 2000, concernant le rapatriement des requérants d'asile tamouls par la Suisse, l'accueil sur place laisse fortement à désirer.

Le conflit qui déchire le Sri Lanka a encore dégénéré ces derniers mois. Les opérations guerrières ont repris au Nord et à l'Est du pays, ainsi que les attentats dans la capitale. L'ODR considère d'ailleurs lui-même cette situation comme semblable à une guerre civile. Cette nouvelle escalade de la violence s'accompagne d'une dégradation de la situation des droits de l'homme dans tout le pays.

La situation devient de plus en plus dangereuse pour la minorité tamoule établie à Colombo. Pour espérer se dé-

placer sans trop de risques, ces personnes se voient obligées de toujours être en possession de trois documents indispensables: une carte d'identité valable, une attestation de domicile officielle, et un document attestant qu'elles ont une raison valable de séjourner dans cette ville. Toutefois, même avec de tels papiers, il reste possible pour un Tamoul d'être arrêté en tout temps; quant aux maigres garanties figurant dans les «Emergency Regulations» (législation d'urgence), elles sont souvent ignorées par la police.

Rapatriés particulièrement visés

Revenir comme Tamoul au Sri Lanka est particulièrement délicat dans une telle situation. Mais il faut aussi dire que les requérants d'asile déboutés et rapatriés sont confrontés à des difficultés spécifiques. Ils sont exposés à des arrestations dès leur arrivée à l'aéroport de Colombo, en raison du durcissement des lois, et en particulier celle qui règle l'entrée et le départ du Sri Lanka. Ainsi, les peines pour départ illégal ont été alourdies et c'est à la personne accusée de prouver qu'elle n'a pas quitté le pays avec des faux papiers!

Stigmatisés dès l'arrivée

Pire, «l'Emergency Certificate» remis par les autorités consulaires sri lankaises en Suisse aux Tamouls dépourvus de papiers d'identité suffit déjà pour les autorités de l'immigration à l'aéroport international comme preuve de départ illégal.

Ainsi, chaque jour, des dizaines et des dizaines de personnes sont arrêtées et conduites à la prison de Negombo, en provenance d'Allemagne, de France, de Pologne, de Grande-Bretagne, de Norvège, du Canada ou de Singapour. Curieusement, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) n'est pas au courant de ces cas, pourtant bien documentés par une association locale, le «Forum for Human Dignity». Avec un peu de chance, les personnes arrêtées à l'aéroport sont simplement interrogées plusieurs heures, avant d'être relâchées.

Personne à l'aéroport

Un des gros problèmes à l'arrivée est l'absence d'une personne qui attende les rapatriés, et ce malgré les promesses faites par l'ODR depuis bientôt cinq ans. Or, les Tamouls quittant la Suisse ont tous été informés qu'ils allaient être accueillis, par un fonctionnaire ou par un représentant de la Croix-Rouge. Ils restent donc là à attendre dans l'aéroport quelqu'un qui ne vient pas, conformément apparemment banal pour nous, mais suffisant pour apparaître hautement suspect au Sri Lanka. A ceci s'ajoute la corruption de la police, qui s'attaque précisément aux personnes qui ont l'air inquiet, comme le sont celles qui ont tout lieu de l'être quand on ne vient pas les chercher !

Difficultés pour s'établir à Colombo

Une fois parvenus à Colombo, les Tamouls rapatriés qui ne sont pas originaires de cette ville, rencontrent d'énormes difficultés à s'y établir. Ils n'arrivent pas à se procurer les fameux trois pa-

piers indispensables à cet effet. Même s'ils en sont munis, ils peuvent quand même être arrêtés en tout temps: un Tamoul du Nord soutient fortement les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), du moins aux yeux de la police cinghalaise... Il est presque impossible dans ces conditions de s'assurer l'accès à un logement et au minimum vital.

Certes, la Croix-Rouge offre aux rapatriés une villa qui a été louée pour eux. Mais voilà, il ne s'agit que d'un centre de transit, le séjour étant limité à quarante-cinq jours. De plus, la maison n'est pas facile à trouver, étant située dans un faubourg... cinghalais. Enfin, son directeur est lui-même cinghalais, même s'il parle le tamoul. Ces caractéristiques font que le foyer n'est pas vraiment une aide à la réintégration, surtout pour les Tamouls qui n'ont aucun réseau social à Colombo. Il faut signaler qu'une dizaine de personnes a été arrêtée dans le foyer de la Croix-Rouge jusqu'à aujourd'hui.

Ambassade difficilement accessible

Dans le même genre d'idée, l'ambassade de Suisse se trouve dans une zone de haute sécurité, cernée de nombreux postes de contrôle. Difficile, voire impossible d'en approcher pour un Tamoul rapatrié. C'est ainsi que les démarches nécessaires au transfert des sommes dues par l'AVS, le 2^{ème} pilier ou le compte de sûretés sont rendues encore plus compliquées qu'elles ne le sont déjà. Il faut parfois des années pour que ces montants parviennent effectivement à Colombo... Le risque découlant de ces difficultés à prendre pied

à Colombo est que les rapatriés soient en définitive refoulés en direction des régions en guerre où précisément tout le monde, même l'ODR, reconnaît qu'ils y sont concrètement menacés.

Femmes particulièrement menacées

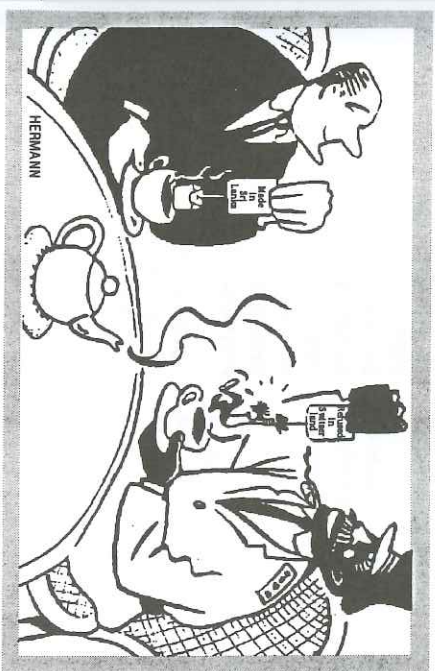
Les femmes seules forment un groupe particulièrement fragile en cas de renvoi. En plus du simple fait d'être arrêtées et détenues comme tout autre Tamoul, elles risquent encore d'être victimes à ces occasions de violence et de harcèlement sexuel, ou de tomber dans diverses formes d'exploitation.

serait d'ailleurs pas en mesure d'apporter l'aide prétendue !

On parle maintenant dans les décisions de refus d'asile et de renvoi d'autres bureaux pour femmes seules. Mais personne ne sait de quoi il s'agit: ni la consultation de l'annuaire téléphonique, ni le délégué de l'ODR à Colombo ne permettent d'avoir une réponse précise à cette question.

Soutien psychologique lacunaire

L'expertise contredit également l'ODR en matière de structure permettant de soigner le syndrome de stress post-traumatique. Il s'avère en effet



Tant l'ODR que la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA) ont prétendu qu'il existait un «Women's Bureau» qui conseillait les femmes et leur offrait possibilités de formation ou de perfectionnement. Cette organisation, qui dépend du gouvernement sri lankais, n'a jamais été contactée ni par l'ODR, ni par l'ambassade de Suisse. Après vérification, il s'avère qu'elle ne

directeur du centre lui a demandé plus de renseignements pour pouvoir offrir une aide plus adéquate. On ne lui a jamais répondu...

La conclusion de l'expertise est simple: les rapatriés ne reçoivent pas l'encadrement dont ils auraient impérativement besoin.

Christophe Tafelmacher

SUISSE

taines conditions de réfugiés kurdes d'Irak.

8 septembre L'Office fédéral des réfugiés (ODR) fait le point de la procédure de consultation relative au financement de l'asile. Il propose que seuls les requérants qui «coopèrent» puissent travailler.

13 septembre Vaud, la Fondation pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) a perçu entre 1995 et 1998, quelque 7 millions en trop de prestations d'assistance de la Confédération pour des requérants d'asile autonomes.

13 septembre Le Conseil fédéral adopte l'ordonnance sur l'intégration des étrangers.

14 septembre Les Archives du canton de Genève publie un rapport sur les retournements et l'accueil des réfugiés durant la seconde guerre mondiale.

15 septembre Pilly (VD), une pétition circule pour demander qu'une autorisation de séjour soit accordée à 2 requérantes d'asile iraniennes chrétiennes d'origine arménienne, menacées de renvoi.

18 septembre L'Office fédéral de la police publie une étude sur les skinheads en Suisse, au moment où le groupe von Daeniken (chef de la police fédérale) remet à Ruth Metzler ses propositions pour combattre l'extrême droite.

23 septembre Canton de Soleure, jusqu'à fin 1999 les autorités cantonales ont accueilli hors budget 18,5 millions de francs d'économies sur les remboursements fédéraux payés dans le cadre de l'accueil des réfugiés.

24 septembre Par 63,7% des voix, les citoyens rejettent l'initiative populaire visant à

limiter à 18% la population étrangère en Suisse.

25 septembre Le Conseil National refuse la création de «lieux d'hébergement collectifs et fermés» pour les requérants d'asile et les étrangers clandestins, délinquants ou récalcitrants.

26 septembre Dans une décision de principe qui désavoue l'ODR, la CRA constate que les examens osseux ne peuvent pas apporter une preuve fiable de l'âge d'un requérant d'asile. (cf. p. 3, et VE n° 76, p. 4)

26 septembre Carouge (GE), suite à l'opposition d'une poignée de commerçants, l'usine Glaxo ne sera pas transformée en foyer pour requérants d'asile.

26 septembre Les caisses maladie CSS, Helsana et Concordia, estimant que la prise en charge des requérants d'asile coûte plus cher que les assurés indigènes, dénoncent la moitié des contrats les liant aux cantons.

4 octobre Genève, le Conseil d'Etat met en consultation un rapport sur l'accueil des requérants d'asile (fusion Hospice général/Agecas).

10 octobre Le canton de Vaud rejette une pétition murale de 4'000 signatures, lui demandant d'intervenir pour l'octroi de permis humanitari-

res pour les réfugiés kosovars intégrés dans le canton de puis plus de 4 ans.

11 octobre L'ODR décide de retirer son statut de réfugiés à Hashim Thaçi, leader de l'armée de libé-

Pour une Bosnie respectueuse des droits humains
13 octobre - Genève, une pétition «*Srebrenica, 5 ans déjà*» munie de quelque 24'000 signatures est remise par une délégation européenne au Haut commissariat des droits de l'homme. Elle demande notamment la mise en place des conditions nécessaires au retour «*dans leur foyers d'avant-guerre*» de toutes les personnes déplacées.

ration de la Kosove (UCK), qu'il avait obtenu en 1996. 5 autres cadres de l'UCK sont également concernés.

13 octobre La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales refuse la demande des caisses maladie aux cantons et la Confédération, d'augmenter leur participation aux déficits des caisses pour compenser les coûts d'assurance des requérants d'asile.

13 octobre Via la presse, l'administrateur de la MINUK, B. Kouchnar, demande aux autorités suisses d'observer un moratoire sur les renvois des réfugiés kosovars.

24 octobre L'ODR se félicite, quelque 8'000 réfugiés kosovars, volontaires ou non, ont quitté la Suisse entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Soit 39'000 personnes sur 53'000 depuis l'été 1999. 3'690 Kosovars sont sous le coup d'un renvoi exécutoire, dont 1042 sur Vaud, 313 à Genève, 214 à Fribourg, 184 en Valais, 109 à Neuchâtel et 41 dans le Jura.

25 octobre Vaud, création d'une «Association des femmes kosovares isolées», sur le modèle des mères bosniaques, dans le but d'obtenir des permis de séjour. (cf. pétition encartée)

26 octobre Zurich, un Russe s'immole par le feu à la gare, probablement pour protester contre une décision de renvoi de l'ODR.

30 octobre L'ODR introduit une aide au retour (fr. 1'000.- par adulte, fr. 500.- par mineur) jusqu'à fin 2001, pour les Tamouls déboutés de la procédure d'asile. (cf. p. 17)

3 novembre Genève, la Coordination pour la défense du droit d'asile demande aux autorités de suspendre de suite les renvois en Kosove.

Levée de l'interdiction de travailler pendant un an imposée aux requérants d'asile. La question du travail n'est pas réglée pour autant. Les cantons ne sont pas obligés d'autoriser les requérants à prendre un emploi.

4 septembre La Municipalité de Gland (VD) refuse de lever les oppositions qu'avait suscité en juillet dernier le projet de construction d'un centre d'hébergement de 145 places.

7 septembre Dans des décisions de principe diffusées ce jour, la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) donne son feu vert au renvoi forcé sous cer-



EUROPE

31 août Allemagne, à Giessen, une famille kurde réfugiée dans une église depuis le 3 septembre 1998, reçoit un permis de résidence temporaire de 3 mois suite à la présentation de certificats médicaux. Quelque 400 déboutés de la procédure d'asile sont actuellement réfugiés dans des églises du pays.

15 septembre Autriche, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) critique vivement le manque de lieux d'accueil pour requérants d'asile. Les 2/3 de ces derniers sont pris en charge par des organisations privées ou des églises.

20 septembre La Commission européenne propose aux gouvernements des quinze de doter d'ici 2 ans de normes minimales communes pour l'octroi ou le retrait du statut de réfugié.

27 septembre Un projet de fonds permettant de faire face aux situations d'urgence créées par des afflux massifs de réfugiés fait l'objet d'un accord entre les représentants des 15 Etats de l'Union européenne (UE).

25 octobre K. Annan choisit le Néerlandais Ruud Lubbers pour succéder à S. Ogata au poste de Haut

Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

25 octobre La Belgique va remplacer l'aide financière accordée aux requérants d'asile par une aide matérielle (hébergement, nourriture et aide médicale), afin de dissuader ceux qui viennent pour des motifs financiers.

2 novembre Suède, le gouvernement suspend l'expulsion de quelque 4 000 réfugiés kosovars jusqu'au printemps 2001.

MONDE

28 août Arusha, Tanzanie, la signature d'un accord de paix censé mettre fin au conflit interburundais entre majorité hutu et minorité tutsi, avorte. Ces derniers refusent d'accepter un accord négocié depuis 2 ans.

29 août Somalie, au lendemain de sa prestation de serment, le nouveau président somalien fait face à une opposition musclée de la part des chefs de guerre et des dirigeants d'entités somaliennes auto-proclamées.

5 septembre Afghanistan, l'armée des talibans s'empare de la ville de Talogan (nord). Cette capture constitue un coup sévère pour l'opposition.

11 septembre Macédoine, l'opposition affirme

avoir remporté le 1^{er} tour des élections municipales, en l'absence de tout résultat officiel. Selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le scrutin a été entaché d'irrégularités.

15 septembre Kosovo, un récent rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) indique que les «restes» des munitions spéciales utilisées par l'Otan pendant le conflit, tuent autant que les mines classiques. 500 personnes ont été tuées ou blessées en Kosovo depuis la fin du conflit en juin 1999.

19 septembre Pakistan, une bombe explose sur un marché d'Islamabad faisant 16 morts et 80 blessés. Cet attentat est le plus meurtrier des 40 attentats qui ont secoué le pays depuis le début de l'année.

25 septembre Selon le bulletin de «Causes Communales suisses», 5 ans après les accords de Dayton, la situation économique reste précaire en Bosnie. 800 000 réfugiés vivent toujours loin de leur patrie, la corruption sévit à tous les niveaux de la vie publique et les emplois font défaut.

3 octobre Yougoslavie, 3 jours après la victoire de V. Kostunica, l'UE décide de lever les sanctions visant la République fédérale de Yougoslavie.

est), détruisant au moins 2 vaisseaux militaires.

21 octobre Colombie, des combats entre l'armée et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) font quelque 104 morts dans le nord-est.

25 octobre Algérie, dans la nuit, 7 personnes sont tuées et plusieurs blessées à Médéa (90 km au sud d'Alger). Le 18 octobre, dans la nuit, 12 personnes d'une même famille sont massacrées par un groupe armé dans la région de Chlef (200 km à l'ouest d'Alger).

25 octobre Le président de Serbie annonce sa décision de dissoudre le Parlement serbe. Il ouvre ainsi la voie à des élections législatives anticipées.

26 octobre Le HCR de l'ONU appelle à la communauté internationale une aide d'urgence pour quelque 700 000 réfugiés et déplacés en République fédérale de Yougoslavie (RFY).

30 octobre L'OSCE annonce que le parti du dirigeant albanophone modéré I. Rugova remporte les 1^{ères} élections libres en Kosovo, avec 58% des suffrages.

5 novembre République démocratique du Congo (RDC), l'Ouganda envoie des chars et des renforts de troupe à Bunia (nord), où ont éclaté des affrontements entre 2 mouvements rivaux de la rébellion congolaise.

7 octobre Côte d'Ivoire, au lendemain de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence et du couvre-feu, les Etats-Unis dénoncent les abus d'autorité continus du régime du général Guéi, ses manipulations non voilées du processus électoral, et la répression des activités politiques pacifiques de l'opposition.

7 octobre Algérie, des opérations de rattachage et attentats entraînent la mort de 14 personnes. Une recrudescence des attentats et tueries est enregistrée dans le pays. Depuis une quinzaine de jours, une centaine de personnes ont été ainsi tuées, notamment à la périphérie d'Alger.

13 octobre Bosnie, le corps de 120 musulmans bosniaques tués au début de la guerre de Bosnie sont exhumés dans l'est du pays.

14 octobre Bosnie, le dirigeant musulman A. Izetbegovic, qui a conduit sa communauté pendant la guerre de Bosnie, annonce sa démission de la présidence collégiale bosniaque. Son départ devrait apaiser les tensions ethniques.

19 octobre Nigeria, à Lagos de sanglants affrontements entre membres de l'ethnie Yorouba et Haoussa, font une centaine de morts, 200 blessés et 20 000 déplacés. Des accro-

Sri Lanka: violences électorales

10 octobre - Sri Lanka, le gouvernement impose un couvre-feu pour la nuit à venir, après les incidents qui ont marqué le déroulement des élections législatives anticipées. Selon les scrutateurs, plus de 300 cas de violence, usurpations d'identité et fraudes diverses ont été enregistrés. Les Tigres de l'Éelam tamoul ont perpétré ces derniers jours plusieurs attentats meurtriers pour marquer leur opposition à ce scrutin. L'armée sri lankaise n'est pas en reste, le 4 septembre elle a lancé une vaste offensive terrestre sur les camps des rebelles tamouls dans la péninsule de Jaffna (nord), faisant au moins 344 morts, au cours des pires combats qui se soient produits depuis la reprise des hostilités en avril dernier. (cf. p. 17)

13 octobre Sud de la Serbie, 2 policiers serbes sont tués et 9 autres blessés par l'explosion d'une mine anti-char au passage de leur convoi dans une région à majorité albanophone.

chages sporadiques se produisent tous les jours.

20 octobre Sri Lanka, les séparatistes tamouls lancent une attaque suicide dans le port de Trincomalee (nord-

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

Toujours ces yeux

Ce sont les yeux. Toujours ces yeux. Ce sont eux qui reflètent la violence subie. Nous voyons le corps meurtri, nous entendons les témoignages, puis nous commençons à entrevoir quelque chose. Mais l'abîme véritable s'ouvre à nous lorsque nous regardons les yeux. L'indicible y prend forme.

Jamais je n'oublierai les yeux de Hassan Maltic, ce garçon de treize ans qui a survécu aux massacres de Srebrenica que j'ai rencontré un lundi matin de juillet 1995. Dans Tuzla, parmi des milliers de persécutés, il y avait ce petit d'homme, dans des pantalons trop grands, dans des souliers d'adulte, sale, à moitié mort de soif, qui essayait d'articuler ce qui était arrivé pendant la fuite, longue de trois jours.

Nous entendions, mais nous ne comprenions pas. Comment pouvons-nous saisir ce que nous ne parvenions pas à croire ? Puis, un regard dans ses yeux. Une fraction de seconde seulement, et nous avons senti, nous avons su. La dimension du crime devenait réelle. Jamais je n'ai oublié ce moment intense. Et il revient toujours.

Chaque fois que je rencontre un réfugié, une personne déportée. Quand je vois des traces de violence sur leurs corps. Je sais que les plaies qui brûlent dans leur âme, je ne peux en découvrir les contours qu'au moment où j'en cherche les traces dans leurs yeux: chez les enfants, qui, sous une pluie d'obus de l'OTAN et chassés par les soldats serbes, avaient été entraînés jusqu'en Macédoine par leurs parents l'été dernier; chez les vieillards des camps albanais, qui, tels des enfants, ne savent plus, ne veulent plus parler. Plongés au fond d'eux-mêmes et dans l'horreur subie.

Malgré toute la sensibilité et la délicatesse dont nous faisons preuve pour essayer de comprendre, nous ne découvrirons jamais davantage que l'ombre de la violence subie. Accepter cette limite permet d'aller au-devant des réfugiés avec respect et dans la sauvegarde de leur dignité.

Au fait: les yeux reflètent aussi la violence commise, la violence faite à d'autres. J'ai rencontré beaucoup de personnes qui ont tué, maltraité, violé. Aucune ne l'a dit. Mais leurs yeux n'ont pas su le cacher.

Iren Meier, correspondante en Europe orientale pour la radio alémanique DRS
Texte paru dans «Vice-Versa» 2/00, Berne, septembre 2000